



DÉCLARATION DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

A verser au plus tard le 28 février 2021

N° Adhérent /
Identifiant Entreprise : 206159.001
Clé web entreprise : JNYV8NCE
N° Identifiant groupe :
Clé web groupe :
Numéro de SIREN : 493856595

01011032

26 ▲

SARL PARENT ET ASSOCIES
10 B RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

Paris, le 29 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 relative à la formation professionnelle, OCAPIAT issu de la fusion du FAFSEA et d'OPCALIM, est agréé depuis le 1er avril 2019 en tant qu'opérateur de compétences (OPCO) pour les secteurs de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

A ce titre, pour vous acquitter de l'ensemble des contributions formation professionnelles **exigibles au 28 février 2021**, comme l'année passée, OCAPIAT vous permet de réaliser vos déclarations et versements de manière simple et sécurisée via la plateforme 100% dématérialisée accessible sur www.ocapiat.fr.

Comment faire ?

- 1 - Rendez-vous sur www.ocapiat.fr
- 2 - Cliquez sur le lien « Verser mes contributions » puis « déclarer en ligne mes contributions ».
- 3 - Connectez-vous avec vos codes d'accès habituels

Si vous ne disposez pas encore de codes d'accès aux services en ligne :

- 1 - Rendez-vous sur www.ocapiat.fr
- 2 - Cliquez sur le lien « Verser mes contributions » puis « Déclarer en ligne mes contributions ».
- 3 - Cliquez sur le lien **Créer un compte (adresse mail + mot de passe)**
- 4 - Puis utilisez les informations de connexion (« Identifiant Entreprise » et « Clé web Entreprise » indiqués ci-dessus dans l'entête de ce courrier)

Si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre déclaration en ligne, vous avez la possibilité de **télécharger les bordereaux déclaratifs (PDF)** sur www.ocapiat.fr (voir au verso les différents types de bordereaux/Déclarations disponibles).

Compte tenu du contexte lié à la Covid 19, **nous vous remercions de privilégier la déclaration en ligne permettant un règlement par prélèvement à débit immédiat ou différé (dans la limite du 28/02/2021) ou un règlement par virement.**

A défaut de déclaration en ligne, si vous utilisez les bordereaux PDF remplissables, saisissez toutes les informations demandées, procédez au calcul de la contribution due et réalisez votre règlement par virement et déposez impérativement votre ou vos bordereau(x) dématérialisés sur notre site internet www.ocapiat.fr (lien « Verser mes contributions » puis « Déposer mes bordereaux »).

Dans tous les cas, veuillez privilégier le règlement par virement (par rapport au chèque) et effectuer un règlement distinct par bordereau/déclaration. Dans le libellé des virements, il est impératif de renseigner votre code adhérent (en référence ci-dessus) ainsi que le code de Déclaration/Bordereau (20-M, 20-PS, 21-PAI ou 20-CSA).

Information spécifique sur la contribution apprentissage : Pour cet appel de solde exigible au 28/02/2021, la CUFGA (Contribution Unique Formation Professionnelle et Apprentissage), intègre cette année la part apprentissage (appelée anciennement taxe d'apprentissage). Cette part apprentissage, est due par toutes les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage, quel que soit le seuil d'effectif (-11 ou +11 salariés). Veuillez bien préciser lors de votre déclaration votre situation au regard de l'assujettissement à la taxe d'apprentissage. Vous pouvez au besoin vous référer à la notice disponible sur notre site www.ocapiat.fr (« Verser mes contributions » puis « Notice contribution formation - échéance 28 février 2021 »).

Votre service contribution se tient à votre disposition pour vous accompagner : contributionsFP@ocapiat.fr ou **01 40 19 41 70**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération.

Dominique BRAOUDÉ
Président

Eric POMMAGEOT
Secrétaire Général